

Paris, le 20 septembre 2019

Communiqué de presse

Suite à la réunion tenue hier à l'initiative du Premier ministre avec les entreprises du secteur du médicament, la Chambre Syndicale des Répartiteurs pharmaceutiques (CSR) prend acte d'une prise de conscience au plus haut niveau concernant la situation inquiétante des pénuries de médicaments.

Les professionnels de la répartition pharmaceutique participeront de manière constructive aux travaux initiés par le gouvernement notamment dans le cadre du comité de pilotage qui se tiendra lundi 23 septembre au Ministère de la Santé, avec comme souhait permanent d'apporter des solutions concrètes.

Ainsi, rappelons que les répartiteurs pharmaceutiques, confrontés aux réalités quotidiennes des tensions d'approvisionnement sont les acteurs qui agissent dans les territoires pour assurer aux patients le meilleur accès aux médicaments et limiter les impacts de ces pénuries. Leurs obligations de service public imposent de livrer plus de 21 000 officines de pharmacie de manière égale sur l'ensemble du territoire en moins de 24 heures. Par leur répartition harmonieuse des médicaments en fonction des besoins les plus urgents, ils sont les facilitateurs de cette chaîne de distribution.

La Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique, qui représente 97,5% des professionnels du secteur, rappelle que l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a encore reconnu, dans [un courrier adressé le 25 juillet dernier](#) aux associations de patients et aux professionnels de santé, le rôle déterminant des répartiteurs pharmaceutiques dans les situations de ruptures, comme ce fut le cas avec les corticoïdes : « *les répartiteurs pharmaceutiques sont les plus à même de garantir des approvisionnements réguliers et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire dans cette situation de tensions d'approvisionnement* »

Les répartiteurs pharmaceutiques français, pivots de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, continueront à être résolument engagés au service de l'accès à la santé pour tous.

Dans ce contexte, ils rappellent qu'ils connaissent depuis plusieurs années une situation économique alarmante en raison à la fois d'une rémunération réglementée qui ne correspond plus aux coûts que le secteur doit supporter ; et d'une pression fiscale incohérente qui pénalise le secteur. A moyen terme, cette situation est susceptible d'affaiblir considérablement leurs moyens d'action avec des conséquences sanitaires fortes pour les patients français. Conscient de cette difficulté économique, le gouvernement s'était engagé le 25 octobre 2018 à l'Assemblée nationale « à ce que les travaux autour d'un changement de modèle aboutissent au cours du premier trimestre 2019 ». La CSR souhaite que des solutions soient effectivement apportées dès la prochaine loi de financement de la sécurité sociale bientôt débattue au Parlement.

La Chambre Syndicale des répartiteurs pharmaceutiques (CSR), présidée par Olivier Bronchain, représente 97,5 % des professionnels de la répartition pharmaceutique française, soit 12 000 salariés du secteur à travers les 7 entreprises OCP Répartition / Alliance Healthcare France / CERP Rouen / CERP Rhin-Rhône-Méditerranée / CERP Bretagne-Atlantique / Phoenix Pharma / Sogiphar, répartis dans 186 établissements sur l'ensemble du territoire français.